MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU PORTEFUILLE PUBLIC

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°PI-005-MFBPP-CAB-CGMP-SP2022

« Recrutement d'un cabinet international pour la réalisation des rapports de rapprochement des comptes de l'industrie pétrolière, ainsi qu'un tableau indiquant tous les titulaires de concessions minières, forestières et pétrolières »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a engagé un montant important de ressources publiques dans les activités relevant de l'industrie pétrolière, des concessions minières, forestières et pétrolières et souhaite, à titre d'expérience améliorer la transparence et protéger les ressources publiques, de faire le point sur la réalisation de ces dépenses, en vue d'en mesurer la transparence d'exécution et l'efficacité, dans le souci de promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des finances. Ainsi, a-t-il instruit le Ministère des finances, du budget et du portefeuille public de procéder à la réalisation des rapports de rapprochement des comptes, selon une procédure transparente et conforme aux meilleurs standards internationaux en la matière. En conséquence, le présent appel à manifestation d'intérêt vise à adresser aux cabinets présélectionnés de réputation internationale l'objet de la mission, afin de :

i) de réaliser les rapports de rapprochement des comptes de l'industrie pétrolière et ;
ii) établir un tableau indiquant tous les titulaires de concessions minières, forestières et pétrolières.

2. L'objectif général de cette mission est de permettre au cabinet choisi d'émettre un avis professionnel sur :

i. **Les comptes de l'industrie pétrolière** : Les auditeurs sont censés vérifier que les comptes établis répondent aux conditions définies par

la réglementation en vigueur. Ils doivent également soumettre au ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public (« ministère des Finances »), un rapport de constatations factuelles concernant les procédures réalisées.

ii. **Le tableau indiquant les titulaires de concessions minières, forestières et pétrolières**: La conformité des procédures d'attribution des concessions avec les procédures de suivi en République du Congo, ainsi qu'avec les meilleures pratiques internationales en la matière.

3. Le délai d'exécution des prestations du consultant (cabinet) est de **03 (trois)** mois à compter de la date de réception de l'ordre de service de démarrage des prestations. Cette durée peut varier en fonction de la qualité des résultats pour tous les éléments du périmètre de la mission.

4. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif d'adresser aux candidats présélectionnés de réputation internationale, l'objet de la mission, auxquels la demande de proposition sera adressée en vue de la consultation relative à la mission.

5. Le Ministère des finances, du budget et du portefeuille public invite les candidats présélectionnés, à renseigner la demande de proposition, ci-jointe. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Il s'agira d'un cabinet d'audit de réputation internationale et disposant de mécanismes adaptés de détection des conflits d'intérêts et signalera tout conflit d'intérêts qui pourrait exister lors de son recrutement ou qui pourrait survenir pendant la durée de son contrat avec les représentants de la fonction publique.

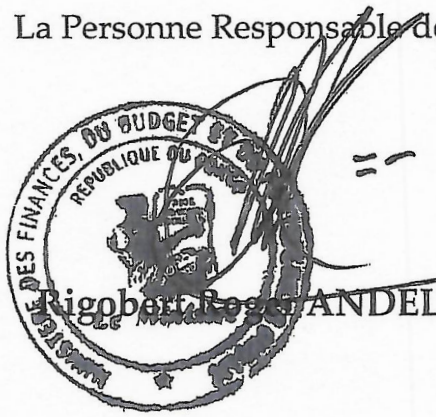
6. Tout cabinet présélectionné n'ayant pas reçu la demande de proposition, peut la retirer auprès de la **Cellule de gestion des marchés publics, 1er étage, du Ministère des finances, du budget et du portefeuille public, direction de la solde, porte n°1, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h à 16h, BP 2083, Brazzaville, République du Congo, E-mail : cgmp@finances.gouv.cg,**

7. Les offres techniques et financières devront être soumises en français dans les conditions fixées dans la lettre d'invitation à l'adresse ci-dessus, au plus tard **le 21 mars 2022 à 16 h 00 (heure locale).**

8. Une liste restreinte de consultants requalifiés a été établie, parmi les cabinets de réputation internationale dont l'expérience dans le domaine est avérée. La procédure de sélection se fera, par la suite selon la méthode et les « Règles et Procédures pour l'utilisation des services des consultants » de la République du Congo prévues par le Code des marchés publics.

Fait à Brazzaville, le 03 mars 2022

La Personne Responsable des Marchés Publics



Rigobert Roger ANDELY